
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

30 juin 2009
Français
Original : anglais

Troisième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 5^e séance**

Tenue au Siège, le mercredi 6 mai 2009, à 10 heures

Président : M. Chidyausiku (Zimbabwe)

Sommaire

Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire (*suite*)

* Aucun compte-rendu n'a été établi pour le reste de la séance.

** Aucun compte-rendu n'a été établi pour la 4^e séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La discussion reflétée dans le compte rendu analytique a commencé à 10 h 30.

Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire (suite)

1. **M^{me} Mutandiro** (Zimbabwe) dit que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représente la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, et à la fois les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité collective de réaffirmer son importance. Il faut s'employer à persuader les pays non encore parties au Traité à y accéder. Les États parties doivent également mettre l'accent sur des mesures susceptibles de faciliter des progrès équilibrés pour ses trois piliers : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

2. La Conférence du désarmement devrait commencer sans tarder des négociations sur un programme de travail concernant l'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait entrer en vigueur le plus tôt possible. Le Zimbabwe a signé et ratifié le Traité de Pelindaba destiné à créer une zone exempte d'armes nucléaires africaine et demande instamment aux pays africains qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier rapidement ce Traité. De même, il faut créer le plus tôt possible une telle zone au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Conférence d'examen de 1995.

3. Tous les États parties doivent respecter l'article IV du TNP qui consacre leur droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il existe une demande accrue pour les applications de la technologie nucléaire, entre autres dans l'agriculture, l'énergie et la gestion de l'eau.

4. La Conférence d'examen de 2010 devrait s'employer à renforcer les activités de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), entre autres en la dotant de ressources financières adéquates. Cette assistance ne doit pas faire l'objet de manipulations politiques et le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne doit pas être limité sous le prétexte de la non-prolifération. Des mesures visant à rendre l'AIEA plus

efficace et à préserver son intégrité et son impartialité sont cruciales pour l'efficacité et l'intégrité du TNP.

5. **M. Chandra** (Sri Lanka) dit que les dernières années, on a accordé une grande attention à menace de la prolifération nucléaire, mais en réalité, le désarmement nucléaire et la non-prolifération vont de pair et il faut donc des progrès parallèles. La promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire prend de l'élan, et l'accès à ses avantages, accompagné d'engagements en faveur de la mise en place de garanties et de mesures de sécurité et de sûreté efficaces, est essentiel pour le succès du TNP. L'utilisation et le transfert sans discrimination de la technologie nucléaire à des fins pacifiques doivent être assurés pleinement.

6. Alors que Sri Lanka se félicite des réductions que les États dotés d'armes nucléaires ont opérées dans leurs arsenaux, ces réductions partielles ne répondent pas à l'attente de la plupart des États parties, compte tenu en particulier de l'évolution qualitative des arsenaux nucléaires qui réaffirme la dissuasion nucléaire en tant qu'élément important des politiques de sécurité stratégiques des États concernés. Cette approche soulève des doutes quant à leur engagement en faveur du désarmement nucléaire et rompt l'équilibre délicat du TNP. En vertu d'une décision de la Conférence d'examen de 1995, les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas fondés à maintenir une position nucléaire militaire à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires qui s'acquittent de leurs obligations à l'égard du Traité.

7. Les pays développés ont un rôle important à jouer en facilitant le développement légitime de l'énergie nucléaire dans les États parties non dotées d'armes nucléaires en leur permettant de participer pleinement au transfert d'équipements et d'informations nucléaires à des fins pacifiques. Pour développer plus avant le consensus réalisé par le passé, il faut un esprit de concessions réciproques, comme cela a été le cas en 1995 quand Sri Lanka présidait la Conférence.

8. **M^{me} Ashipala-Musavyi** (Namibie) dit que s'agissant de la question des garanties en matière de combustible nucléaire, il faut tenir compte des vues de toutes les parties, et des consultations complètes, inclusives et transparentes doivent précéder tout examen sur le fond. Tous les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires sont invités instamment à le faire

sans plus tarder, notamment ceux énumérés à l'Annexe 2, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité. À ce propos, la Namibie a accueilli un atelier à l'intention des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de créer un élan en faveur de la réussite de la session.

9. **M. Alkaabi** (Émirats arabes unis) dit que les progrès vers la réalisation des objectifs du TNP sont parfois allés à rebours; les États dotés d'armes nucléaires ont développé de nouvelles armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires ont cherché à en acquérir. Cela soulève des craintes quant à la possibilité que ces armes puissent tomber entre les mains de parties irresponsables. Le refus délibéré de tenir les engagements pris aux conférences d'examen de 1995 et de 2000, en particulier la non application de la résolution concernant l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, soulève des inquiétudes.

10. L'orateur attire l'attention sur les deux documents de travail présentés par le Groupe arabe qui met en relief une série de questions importantes : les États dotés d'armes nucléaires doivent entamer des négociations dignes de ce nom pour garantir la prise des 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000; la communauté internationale doit réaffirmer qu'elle rejette toute tentative de transférer, produire ou stocker des armes nucléaires, notamment dans le golfe Arabe et les régions limitrophes; il faut des mesures effectives pour que les États non encore parties au TNP y accèdent sans tarder; les États devraient conclure des arrangements prévoyant la création de zones exemptes d'armes nucléaires régionales et sous régionales; et il faut réaffirmer le droit de tous les pays, en particulier des pays en développement, à développer des programmes pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les Émirats arabes unis sont en train de développer un programme d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui sera exécuté avec une transparence opérationnelle complète et dans le respect de normes élevées de sécurité, de sûreté et de non-prolifération. Le pays collabore avec l'AIEA et a signé une série d'instruments internationaux pertinents à cet égard.

11. **M. Pramudwinai** (Thaïlande) dit que dans le cadre des efforts déployés en faveur de la réalisation de l'objectif commun de l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, la récente déclaration du Gouvernement des États-Unis concernant le

désarmement et la non-prolifération et l'accord intervenu entre les présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie, qui se sont engagés à collaborer pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard du TNP, sont encourageants. La Thaïlande soutient également la proposition de désarmement nucléaire en cinq points du Secrétaire général.

12. La Thaïlande a oeuvré activement en faveur de la réalisation du Traité de Bangkok qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Il s'agit de la première zone en Asie qui depuis 10 ans sert de base pour un régime de sécurité et de non-prolifération nucléaire en Asie du Sud-Est. Le Traité a été signé et ratifié par tous les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

13. La Thaïlande se félicite de l'initiative de la Mongolie tendant à promouvoir la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes en accueillant une réunion des coordonnateurs des traités correspondants en avril 2009. L'entrée en vigueur du Traité de Semipalatinsk, qui a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, est également encourageante.

14. La récente crise énergétique mondiale et le changement du climat obligent les pays à se tourner davantage vers l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui constitue leur droit inaliénable compte tenu des obligations qu'ils ont assumées conformément au TNP. La Thaïlande, qui envisage de lancer un programme de développement de l'énergie nucléaire, souligne l'importance de la sûreté et de la sécurité nucléaires pour maintenir la confiance du public.

15. **M^{me} Castellón** (État plurinational de Bolivie) dit que la nouvelle Constitution politique définit son pays comme un État pacifique qui préconise le droit à la paix et rejette l'agression en tant que moyen de régler les conflits internationaux. La Constitution interdit également l'établissement de bases militaires étrangères dans le pays. La dissuasion nucléaire revient à combattre le feu par le feu; seule l'élimination des armes nucléaires peut écarter le risque de guerre nucléaire. Il est essentiel de renoncer à tout calcul politique quant à la question de savoir quel État prendra le premier pas dans cette direction. Les États qui ont le pouvoir de détruire le monde ont la responsabilité d'agir.

16. La Conférence d'examen de 2010 donnera l'occasion de surmonter les échecs du passé. Le TNP est un instrument important et doit être renforcé en tant que base du désarmement nucléaire. Il faut développer un système international de vérification transparent et efficace et créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Dans le même temps, les États parties ont le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

17. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que bien que le TNP demeure la pierre angulaire du régime international de non-prolifération, son application soulève des inquiétudes. Ses deux piliers les plus importants, la non-prolifération et le désarmement, ne bénéficient pas d'une attention égale, et le troisième pilier, le droit à utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, souffre d'une approche fondée sur les deux poids, deux mesures.

18. L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires représente un moyen important de promouvoir la paix et la sécurité. En 2003, la République arabe syrienne a soumis au Conseil de sécurité, au nom du Groupe arabe, une initiative destinée à débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive et avant tout des armes nucléaires. Toutefois, certains États influents ont refusé de soutenir l'initiative qui attend l'avènement de conditions internationales plus favorables.

19. Israël a refusé d'accéder au TNP et n'a pas placé ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA. L'existence des armes nucléaires israéliennes est contraire à des résolutions internationales, entre autres la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit amener Israël à accéder au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires sans condition ou restriction, et à soumettre toutes ces installations nucléaires à l'inspection.

20. L'un des buts fondamentaux du TNP et du statut de l'AIEA consiste à promouvoir les droits inaliénables énoncés à l'article IV du Traité, qui ne peut pas être réinterprété. Par conséquent, la République arabe syrienne demande instamment à tous les États de s'abstenir d'imposer des limites sur le transfert d'équipements et de technologies nucléaires à des États parties qui ont conclu des accords de garanties généralisées avec l'AIEA.

21. Le pays de l'orateur a soumis au Comité préparatoire un document de travail sur les questions de fond soulevées par l'application du TNP, qui inclut une série de recommandations. Il s'agit en particulier de créer un organe subsidiaire dans le cadre de la Grande Commission II chargé d'examiner l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de définir des mesures en faveur de l'application de la résolution sur le Moyen-Orient et du document final de la Conférence d'examen de 2000.

22. **M^{me} Espinosa** (Équateur) dit que le Traité de Tlatelolco a créé la première zone exempte d'armes nucléaires du monde, qui a été suivi par d'autres. Il est important d'insister sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient en tant que pas vers une paix globale dans la région. L'Équateur soutient les travaux de l'AIEA, seule autorité compétente pour vérifier l'observation du TNP. La menace d'une guerre nucléaire n'a pas disparu, et il est déplorable qu'il n'existe toujours aucun engagement multilatéral effectif en faveur du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité partagée d'appliquer le Traité. Les premiers doivent s'employer de bonne foi à éliminer leurs armes nucléaires; les derniers doivent poursuivre leur droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en respectant les procédures établies. L'Équateur soutient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui fait partie intégrante du régime de non-prolifération. Si une grande puissance s'engage désormais à ratifier ce Traité, cela porte à l'optimisme, et l'orateur espère que cet engagement sera suivi de mesures rapides.

23. La notion de sécurité doit inclure non seulement la dimension militaire étroite, mais aussi la satisfaction des premières nécessités de tous les peuples. La technologie nucléaire pacifique peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en assurant le développement durable et une vie décente pour tous.

24. Le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire ne doit pas être affaibli en imposant des obligations additionnelles à des États qui manifestement ne représentent aucune menace. L'Équateur est favorable au multilatéralisme et condamne toute action unilatérale, même si elle est présentée comme collective. Toute initiative de cette nature vise implicitement à remplacer la structure existante de l'ONU et du droit international. Il est

devenu urgent de parvenir à un consensus en faveur du développement du régime de non-prolifération en vue de garantir la paix et la prospérité de l'humanité.

25. **M. Al-Assad** (Ligue des États arabes) dit que dans leurs déclarations, beaucoup de délégations ont attiré l'attention sur deux points : premièrement, le TNP se heurte à une série de problèmes qui menacent sa crédibilité; et deuxièmement, l'appel du nouveau Gouvernement des États-Unis d'Amérique en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires représente un fait positif. La Ligue des États arabes a publié une déclaration dans laquelle elle exprime l'espoir que les mesures préliminaires annoncées par les États-Unis seront suivies d'actions concrètes à la Conférence d'examen de 2010. Elle espère que les États-Unis écartent les erreurs du passé et adopteront une nouvelle approche au problème posé par la prolifération.

26. Avant de renforcer le TNP plus avant, il est vital d'assurer l'accession universelle et l'application des décisions prises par le passé, en accordant la même attention aux trois piliers. L'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient représente une priorité globale non négociable pour les États arabes. Israël persiste dans son refus d'accéder au Traité ou de soumettre ses installations nucléaires à l'inspection, et certains États considèrent que le conflit arabo-israélien justifie cette politique. Toutefois, cette hypothèse repose sur la logique erronée et dangereuse de la dissuasion nucléaire. Nonobstant le conflit, tous les États arabes ont accédé au Traité. La communauté internationale a la responsabilité de modifier son discours concernant le Moyen-Orient. L'approche actuelle État par État est sélective et discriminatoire; elle doit être remplacée par une vision globale et régionale.

27. À son récent sommet tenu à Doha, la Ligue des États arabes a adopté une résolution appelant l'application de la résolution sur le Moyen-Orient et l'adoption de mesures pratiques concrètes à déterminer en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La résolution engage la Ligue des États arabes à examiner les options à la disposition des États arabes eu égard aux résultats de la Conférence d'examen de 2010.

28. **M. Robotjazi** (République islamique d'Iran), parlant dans l'exercice du droit de réponse, dit qu'une délégation a employé une terminologie incorrecte en se

référant au golfe Persique. L'expression golfe Persique est la seule appellation consacrée par histoire et universellement reconnue pour la mer située entre la République islamique d'Iran et la péninsule Arabe. Tout autre nom est dénué de valeur juridique ou politique.

La séance est levée à 11 h 50.